



**Établissement :**

**Lycée Rémi Belleau**

**33 rue Bretonnerie**

**28400 Nogent le Rotrou**

**Tél : 02.37.29.30.00**

**Attachee.belleau@gmail.com**

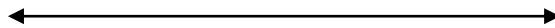
**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES VOYAGES  
SCOLAIRES DU LYCÉE REMI BELLEAU**

**Numéro : LRB 2020-N°1**

**DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

**Objet : marché public à procédure adaptée concernant les voyages scolaires de l'année scolaire 2020-2021 pour le lycée Rémi Belleau.**

**Le présent marché est soumis aux dispositions du code de la commande publique.**



## **Sommaire :**

### **Article 1 : Objet et durée du marché**

**Article 1-1 : Objet et durée du marché**

**Article 1-2 : Documents constitutifs du marché**

### **Article 2 : Description des exemples de prestations par lot**

**Article 2-1 : Lot n°1 : Séjour sportif d'hiver domaine skiable alpin**

**Article 2-2 : Lot n°2 : Voyage à Midhurst en Grande-Bretagne**

**Article 2-3 : Lot n°3 : Voyage à Grenade en Espagne**

**Article 2-4 : Lot n°4 Voyage en Auvergne**

**Article 2-5 : Lot n°5 Voyage à Potsdam aux Etats-Unis**

**Article 2-6 : Lot n°6 : Voyage à Barcelone en Espagne**

**Article 2-7 : Lot n°7 : Voyage à Londres en Grande-Bretagne**

### **Article 3 : Capacité professionnelle du titulaire**

### **Article 4 : Conditions de transport des participants**

### **Article 5 : Conditions d'hébergement des participants**

**Article 5-1 : Conditions de l'hébergement en famille d'accueil**

**Article 5-2 : Conditions d'hébergement collectif**

**Article 5-3 : Conditions relatives aux repas**

### **Article 6 : Assurances**

**Article 6-1 : Assurance professionnelle du titulaire**

**Article 6-2 : Assurance annulation des participants**

**Article 6-3 : Assurance rapatriement**

**Article 6-4 : Assurance optionnelle maintien du prix**

### **Article 7 : Communications pendant le séjour**

### **Article 8 : Obligations relatives à l'effectif des participants**

### **Article 9 : Définition du prix**

### **Article 10 : Acomptes**

### **Article 11 : Paiement des factures**

### **Article 12 : Litiges**

### **Article 1-1 : Objet et durée du marché**

Le présent marché a pour objet de sélectionner le prestataire par lot pour accomplir des prestations de voyage scolaire à caractère pédagogique. Il est conclu pour une durée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021.

### **Article 1-2 : Documents constitutifs du marché**

Le marché est constitué des documents suivants, classés par ordre de prévalence :

- Acte d'engagement, sous la forme du formulaire DC1 fourni et non signé ;
- Le présent « dossier technique voyages 2020 - 2021 » signé ;
- Le ou les mémoires techniques décrivant les moyens mis en œuvre pour accomplir la prestation ;
- La décomposition du prix global ;
- Le ou les bordereaux de prix.

### **Article 2 : Description du marché de prestations par lot :**

**IMPORTANT : pour les réservations de visites à la charge des participants, l'ordre chronologique des visites est susceptible d'être modifié en fonction des disponibilités des intervenants.**

#### **Article 2-1 : Lot 1 Séjour sportif d'hiver domaine skiable alpin**

Le nombre prévisionnel de participants est évalué à 44 personnes (40 élèves (de 15 à 18 ans) et 4 enseignants accompagnateurs).

Le titulaire a à sa charge :

- le transport des participants en bus tourisme du lycée Rémi Belleau de Nogent le Rotrou jusqu'au lieu d'hébergement, puis le retour du lieu d'hébergement jusqu'à Nogent le Rotrou
- l'hébergement et tous les repas (goûter compris) du dimanche soir 24 janvier 2021 au vendredi soir 30 janvier 2021 inclus
- la fourniture des 44 forfaits de ski du domaine pour 5 jours de ski (du lundi au vendredi compris)
- la location du matériel de ski alpin (skis, bâtons, chaussures et casque pour tous les élèves et les accompagnateurs)
- un moniteur ESF le matin de 9h à 11h et 2h l'après-midi de 13h30 à 15h30 pendant 5 jours.

La station de ski demandée est une station des Alpes : Valmeynier, La Toussuire, Valloire, saint Sorlin d'Arves, ou Châtel.

La date de départ est fixée le dimanche 24 janvier 2021 au lycée Rémi Belleau au matin, derrière la salle Léo Lagrange à Nogent le Rotrou.

La date de retour est fixée au samedi 31 janvier 2021 au matin au lycée (départ de la station le 30 janvier au soir après le repas).

## **Article 2-2 : Lot 2 Voyage à Midhurst en Grande-Bretagne**

Le nombre prévisionnel d'élèves est évalué à environ 28 participants, (25 élèves et 3 accompagnateurs). Sauf exception, les participants sont hébergés dans des familles d'accueil dans le cadre d'un appariement scolaire.

La date de départ est fixée au mercredi 10 février 2021 à 17h30/18h, du lycée Rémi Belleau, derrière la salle Léo Lagrange, à Nogent le Rotrou.

La date de retour est fixée au mardi 16 février 2021 au même endroit.

### **Le programme du séjour à charge du titulaire est le suivant :**

**Mercredi 10 février 2021** : Départ à 18h du lycée Rémi Belleau en bus – direction gare maritime ferry Caen Ouistréham – Traversée de nuit (départ 23h) en sièges inclinables (petits déjeuners et pique-nique du midi fournis par les familles)

**Jeudi 11 février 2021** : 6h00 arrivée à Portsmouth – Route vers Winchester. Visite à pied du centre-ville - 11h00 visite du Great Hall – Temps libre à Winchester – 14h00 départ de Winchester pour Guildford – visite de la ville à pied – 17H00 Cream Tea à Guilford - 18h00 rencontre avec les familles d'accueil, dîner et nuit en famille (panier repas du midi fourni par les familles d'accueil)

**Vendredi 12 février 2021** : journée passée en immersion au Midhurst Rother College à Midhurst (panier repas du midi fourni par les familles d'accueil) – Retour à Guildford, dîner et nuit en famille.

**Samedi 13 février 2021** : Route vers OXFORD, visite guidée en anglais de Christ Church College et de sa cathédrale. Paniers repas fournis par les familles d'accueil. Après-midi : visite de la Bodleian Library + Radcliffe Camera. 16H00 – retour vers Guildford, dîner et nuit en famille.

**Dimanche 14 février 2021** : Route vers Hampton Court Palace avec un arrêt à Runnymede à l'aller. 10<sup>H</sup>00 : Visite de Hampton Court + labyrinthe (visite commentée par les professeurs) Paniers repas fournis par les familles d'accueil. 13H00 : transfert vers WINDSOR pour effectuer un jeu de piste (organisé par les professeurs), retour vers Guildford, dîner et nuit en famille.

**Lundi 15 février 2021** : Route vers LONDRES – 10h00 : Visite guidée en anglais du Globe (musée Shakespeare), paniers repas fournis par les familles d'accueil. 13h00 : visite de la Tate Modern suivie d'une promenade dans Londres pour aller jusqu'à Trafalgar Square and Covent Garden. 16H30 : rendez-vous avec le chauffeur pour rejoindre PORTSMOUTH. Formalités d'embarquement, traversée en ferry de nuit en sièges inclinables. Dîner fourni par les familles d'accueil. Petit déjeuner sur le ferry (à prévoir).

**Mardi 16 février 2021** : Arrivée à CAEN OUISTREHAM, route vers NOGENT LE ROTROU, rue Léo Lagrange. (déjeuner non inclus).

### **Article 2-3 : Lot 3 Voyage à Grenade en Espagne**

Nombre de participants :

49 élèves de seconde dont la classe euro espagnol + 4 professeurs

Transport :

Autobus

Type d'hébergement :

Hébergement en famille hôteesse à Grenade près du quartier Neptuno. Les repas du matin et du soir seront fournis par les familles hôtesses, ainsi que le pique-nique du midi.

Organisation et visites souhaitées :

Jour 1 : départ du lycée vers 12/13h après le repas. Le pique-nique du soir est fourni par les familles.

Jour 2 : arrivée à Grenade vers 7h petit déjeuner et déjeuner à prévoir

Matin : visite de la ville à pied

Après-midi : visite du musée Memoria de Andalucia

Soir : installation dans les familles d'accueil

Jour 3 :

Matin : Casa Museo Garcia Lorca à Fuentevaqueros

Après-midi : L' Alhambra

Jour 4:

Matin : Malaga ; visite du musée Picasso + visite du théâtre romain

Après-midi : jardin botanique la conception

Jour 5 :

Matin : Alcalá la Real : visite du château

Après-midi : la cathédrale + les bains arabes

Jour 6 :

Matin : Cordoue visite de la mosquée cathédrale

Après-midi : visite à pied de la ville : synagogue, place de la Corredera, la Alcazaba

Départ pour la France. Repas du midi fourni par les familles hôtesses.

### **Article 2-4 : Lot 4 Voyage en Auvergne**

Effectif : tous les élèves de 1 SVT sont concernés (82 élèves potentiels et 4 accompagnateurs)

Dates : du mardi 25 au vendredi 28 mai 2021

**Transport en car avec 87 places maximum aller-retour Nogent le Rotrou- La Bourboule**

**Hébergement Les Pinsons La Marjolaine à La Bourboule (repas et nuitées)**

Mardi 25/05/2021

Départ du lycée Rémi Belleau 8h

14h : ascension du Puy de la Vache ou Lassolas

Arrivée en fin d'après-midi à La Bourboule

**Hébergement les Pinsons la Marjolaine à la Bourboule avec repas du midi et repas du soir**

Mercredi 26/05/2021

9h : Carrière de Gandaillat (appel mairie 04.73.42.33.42)

13h : L'Aventure Michelin (confirmé par téléphone le 28/03/2021)

16h : circuit dans le centre-ville de Clermont-Ferrand

Arrivée en fin d'après-midi à La Bourboule

**Hébergement les Pinsons la Marjolaine à la Bourboule avec petit-déjeuner, repas du midi et repas du soir**

Jeudi 27/05/2021

10h : Musée de la Résistance de Frugières-le-Pin (04.71.76.42.15)

14h : Musée de la Mine de Brassac-les-Mines

Arrivée en fin d'après-midi à La Bourboule

**Hébergement les Pinsons la Marjolaine à la Bourboule avec petit-déjeuner, repas du midi et repas du soir**

Vendredi 28/05/2021

8h : Départ pour randonnée autour du Puy de Pariou

13h30 : Visite de l'espace information de Volvic

15h00 : départ pour Nogent le Rotrou

Une collation est à prévoir en fin d'après-midi

Retour au lycée Rémi Belleau vers 21h30

## **Article 2-5 : Lot 5 Voyage à Potsdam aux Etats-Unis**

Dates : Du jeudi 11 février 2021 (départ) au mercredi 24 février 2021 (retour) OU du vendredi 12 février 2021 (départ) au jeudi 25 février 2021 (retour)

Effectif : 25 élèves de 1<sup>ère</sup> + 3 accompagnateurs

### **Programme :**

#### Jour 1

- Départ du lycée Rémi Belleau
- Transport en car Nogent-le-Rotrou -Aéroport.
- Accueil et accompagnement administratif du groupe avant l'embarquement.
- Billet d'avion Paris –Montréal (arrivée souhaitée en début d'après-midi)
- Accueil par un guide local.
- Visite du vieux Montréal.
- Découverte du Montréal souterrain et/ou des artères principales de la ville (rue Sainte Catherine.)
- Collation en fin d'après-midi d'une spécialité canadienne (smoked meat ou poutine)
- Transport en autocar en soirée pour Canton, NY. (sans guide)

#### Jour 11 :

- Départ de Canton en autocar en fin de soirée (23 heures/minuit ?) pour arriver à New York City vers 8h00 le lendemain.

#### Jour 12 :

- Arrêt sur une aire de repos de qualité afin de prendre un petit déjeuner collectif ou petit déjeuner à l'hôtel.
- Rendez-vous avec un guide local, excursion en bateau jusqu'à Ellis Island et visite de la Statue de la Liberté avec entrée incluse dans le musée.
- Balade à pieds guidée au départ de Wall Street jusqu'à Chinatown
- Déjeuner à Chinatown au restaurant
- Circuit guidé à travers la ville jusqu'à Times Square à travers les lieux majeurs de Manhattan (Soho, Flatiron Building, ONU, Chrysler Building, Grand Central Terminal, St Patrick, Rockefeller Center).
- Diner sur Times Square (Bubba Gump).
- Temps libre
- Nuit et petit déjeuner dans un hôtel proche de Manhattan.

#### Jour 13 :

- Le matin, visite du MoMa puis traversée à pieds de Central Park pour un déjeuner sur place.
- Temps-libre en début d'après-midi.
- Transfert en milieu/fin d'après-midi vers l'aéroport. Accompagnement administratif du groupe avant l'embarquement.
- Vol de nuit jusqu'à Paris.

#### Jour 14

- Arrivée en début de matinée à Paris.
- Transfert vers Nogent le Rotrou en autocar.

### **Article 2-6 : Lot 6 Voyage à Barcelone en Espagne**

*Participants* : 25 élèves et 3 adultes

*Dates du séjour* : du 15/02/2021 au 18/02/2021

*Hébergement* : en famille hôteesse, en pension complète

*Transport* en car de Nogent le Rotrou à l'aéroport d'Orly (aller-retour) et vol Paris-Barcelone (aller-retour)

#### *Descriptif du séjour :*

Lundi 15 février 2021 : Transport de Nogent le Rotrou à l'aéroport d'Orly, puis vol vers Barcelone, gestion des formalités d'enregistrement, embarquement et vol vers Barcelone. Arrivée en fin de matinée, accueil par le conducteur qui nous transportera pendant tout le séjour, les élèves fourniront leur petit déjeuner et le déjeuner du midi.

Après-midi : découverte libre du quartier gothique, visite libre de la cathédrale Santa Eulalia.

Soirée : Accueil et installation puis dîner et nuit dans les familles hôteesses

Mardi 16 février 2021 : Départ avec un panier repas pour le déjeuner, fourni par les familles hôteesses

Matin : visite audioguidée de la Sagrada Familia

Après-midi : visite libre du musée du Barça et du stade de football Camp Nou

Dîner et nuit dans les familles hôteesses

Mercredi 17 février 2021 : Départ avec un panier repas pour le déjeuner, fourni par les familles hôtesse

Matin : visite de la fabrique de café et de cacao biologique Alterniva

Après-midi : retour à Barcelone et temps libre dans le quartier de la Barceloneta, situé sur la presqu'île près du port olympique, puis visite du Parc Güell

Dîner et nuit dans les familles hôtesse

Jeudi 18 février 2021 : Départ avec un panier repas pour le déjeuner, fourni par les familles hôtesse

Matin : temps libre sur les Ramblas et marché de la Boqueria

Après-midi : temps libre puis transfert vers l'aéroport en fin d'après-midi ; arrivée en France vers 21H00/22H00, puis retour en autocar vers Nogent le Rotrou, panier pique à prévoir pour le repas du soir.

### **Article 2-7 : Lot 7 Voyage à Londres en Grande-Bretagne**

*Participants* : 35 étudiants en BTS MCO et 3 adultes

*Dates du séjour* : du 5/10/2020 au 10/10/2020

*Hébergement* : en famille hôtesse, en pension complète

*Transport* en car de Nogent le Rotrou à Londres

#### Descriptif du séjour :

Lundi 5 octobre 2020 : Première visite libre du centre (Big Ben, Buckingham Palace, Covent Garden), Imperial War Museum l'après-midi

Mardi 6 octobre 2020 : Visite guidée en bus et Science Museum

Mercredi 7 octobre 2020 : British Museum, visite libre de Notting Hill

Jeudi 8 octobre 2020 : Studios Harry Potter

Vendredi 9 octobre 2020 : Museum of London, après-midi libre, retour à partir de 21 heures

Samedi 10 octobre 2020 : Arrivée à Nogent le Rotrou en fin de matinée

### **Article 3 : Capacité professionnelle du titulaire**

Pour les activités particulières relevant des titulaires du marché, ces derniers sont réputés avoir recours à un ou des personnels titulaires des diplômes ou certificats requis selon la réglementation en vigueur pour l'organisation d'activités concernant les élèves scolarisés. De même, les titulaires du marché sont réputés avoir recours à des sous-traitants présentant toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché.

### **Article 4 : Conditions de transport des participants**

Sans considération du mode de transport, le titulaire du marché est garant de la sécurité des personnes transportées et des niveaux de qualité qu'il a proposés dans l'offre. Il ne pourra pas alléguer un défaut ou une baisse de qualité du fait de son cocontractant.

Le titulaire du marché garantit que le transporteur proposé respecte la législation du transport applicable à la situation.



Les véhicules de transport terrestres utilisés par le titulaire du marché doivent satisfaire aux exigences de l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

Tous les participants sont transportés en place assise, munie des dispositifs de sécurité imposés par la réglementation. Les autobus sont, sauf disposition expresse, équipés de toilettes et de la climatisation au minimum.

Les horaires de départ, de retour et de visites sont fournis à titre indicatif. Le titulaire doit cependant respecter la plage horaire indiquée dans le déroulé du séjour.

## **Article 5 : Conditions d'hébergement des participants**

### **Article 5-1 : Conditions d'hébergement collectif**

Le titulaire du marché fournit le descriptif du ou des lieux d'hébergement indiquant notamment:

- sa localisation
- sa capacité d'accueil
- le nombre d'élèves par chambre
- le ratio douche ou salle de bains et WC

En France, le titulaire s'assure que l'hébergement collectif dispose de l'agrément de son ministère de tutelle. Le titulaire s'assure que tous les repas prévus dans la formule choisie sont fournis.

### **Article 5-2 : Conditions relatives aux repas**

Le titulaire s'assurera que les paniers repas fournis par les familles qu'il aura retenues sont en quantité et qualité suffisante pour des élèves de lycée âgés de 15 à 19 ans, et les accompagnateurs adultes. Il s'assure également que leur composition soit compatible avec les conditions de durée de transport annoncées.

Les repas pris en restaurant comprendront entrée, plat principal et dessert. La boisson est de l'eau. Tout supplément demandé par un participant sera réglé par ce dernier.

## **Article 6 : Assurances**

### **Article 6-1 : Assurance professionnelle du titulaire**

Le titulaire fournit, avant le début d'exécution du marché, une attestation d'assurance valable pour la période d'exécution des prestations qui lui sont confiées couvrant les risques liés à son activité.

### **Article 6-2 : Assurance – annulation des participants**

L'assurance - annulation couvre les frais liés à l'annulation de la participation d'un ou plusieurs élèves à leur initiative. Elle s'applique dans les conditions acceptées de l'offre. Elle est incluse dans le montant de la prestation.

### **Article 6-3 : Assurance rapatriement**

L'assurance rapatriement couvre les frais nécessaires au rapatriement pour raison médicale d'un ou plusieurs participants. Elle couvre également le remboursement des prestations non-utilisées au prorata temporis dans le cas du rapatriement. Elle

est incluse dans le montant de la prestation et s'applique dans les conditions acceptées de l'offre.

#### **Article 6-4 : Assurance optionnelle maintien du prix**

L'assurance maintien du prix couvre les évolutions de cours de devises, de taxes d'aéroport, de surcharge carburant et le rachat de franchise. Si elle est souscrite par l'Etablissement, les alinéas 4 à 7 de l'article 9 ne s'appliquent pas. Le prix proposé dans l'offre est le prix applicable à la prestation, sans révision possible. Cette assurance est optionnelle, mais doit être proposée par les titulaires du marché lors de la remise en concurrence.

#### **Article 7 : Communications pendant le séjour**

Durant toute la durée du séjour, le titulaire est joignable 24 heures sur 24 en cas d'urgence. Le numéro d'urgence est communiqué à l'enseignant responsable du séjour et au Chef d'Etablissement avant le départ.

#### **Article 8 : Obligations relatives à l'effectif des participants**

L'effectif définitif est communiqué au titulaire du marché au plus tard un mois avant la date de début des prestations.

Le voyageur accepte les changements nominatifs (et non d'effectifs) de participants jusqu'à la veille du départ, dans la mesure où ce changement n'est pas de nature à générer un surcoût ou des difficultés concernant la réalisation de la prestation.

#### **Article 9 : Définition du prix**

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire (notamment bagage à main, prestations à bord, guide sur place, etc...).

**Il est exclu que le titulaire mette à disposition des personnels accompagnateurs tout moyen de paiement (argent liquide, carte bancaire ou autre). Seul l'Agent Comptable de l'Etablissement possède la capacité juridique de le faire.**

Si le voyage inclut des déplacements par avion ou bateau, le titulaire applique les conditions de vente et le prix de la compagnie proposée.

Si le voyage inclut des déplacements par train, le titulaire applique les conditions tarifaires proposées par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) ou des compagnies de transport ferroviaires internationales.

Les prix sont fermes et peuvent être partiellement actualisés. L'actualisation n'est possible que pour la partie «transport » du prix global. Les autres composantes du prix, à savoir l'hébergement et les visites, sont formulées en prix fermes pour la durée du marché.

L'actualisation de la partie « transport » du prix global est possible dès lors que le début d'exécution des prestations est postérieur de plus de 3 mois à la date de début de validité de l'offre. L'actualisation s'appuie sur la formule ci après :

$$P_n = P_o \left( \frac{\text{Indice } n}{\text{Indice } o} \right)$$

Où :

$P_n$  est le prix du transport actualisé,

$P_o$  est le prix du transport au moment de la remise de l'offre

Indice  $n$  est le dernier indice connu au moment de l'actualisation

Indice  $o$  est le dernier indice connu, au moment de la remise de l'offre.

L'indice de référence est l'indice INSEE n° 0006388 28 IPC Transports combinés de voyageurs. Base 100 en 1998.

**Pour certaines prestations de voyage, les montants individuels maximaux peuvent être plafonnés. Le montant maximal plafonné le cas échéant sera indiqué dans le dossier de consultation des marchés subséquents soumis aux titulaires du marché.**

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 6 %, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler le voyage, sans indemnité pour le prestataire retenu. En cas de variation du prix du transport à la baisse, le prestataire s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage, selon la même formule de calcul que celle servant à une actualisation à la hausse.

#### **Article 10 : Acomptes**

Des acomptes peuvent être versés sur les prestations ayant commencé à être exécutées. En cas d'annulation du voyage, pour une cause de force majeure, les acomptes versés donnent lieu à remboursement.

Un premier acompte équivalent à 50% du montant total de l'offre acceptée est versé au titulaire dès la signature du marché et après purge du délai de recours sur présentation d'une facture d'acompte établie par le titulaire du marché.

Le solde est versé au plus tard deux semaines après le retour des participants.

Un état de décompte distingue les prestations remboursées de celles qui ne peuvent pas l'être en motivant cette dernière catégorie.

Un acompte s'appuie sur des prestations ayant commencé à être exécutées. En aucun cas il ne peut s'agir d'une avance.

#### **Article 11 : Paiement des factures**

Le paiement des factures est assuré à 30 jours. Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable du Lycée Rémi Belleau. Toutes les sommes sont exprimées en euro,

tous les documents sont rédigés en français. Les factures sont présentées en 2 exemplaires, un original et un duplicata.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle ils ont commencé de courir.

### **Article 12 : Litiges**

Le titulaire répond à l'égard du lycée Rémi Belleau de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et est responsable de sa bonne exécution.

En cas de litige, la loi française est la seule applicable. Les litiges portant sur l'exécution du marché seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans, seul compétent en la matière. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le lycée Rémi Belleau et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

**Atteste avoir pris connaissance de toutes les dispositions particulières du dossier administratif et technique.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du titulaire